



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 26 00180 U6201

Adresse du projet : 4 Place Jean Jaurès 62300 Lens

Déposé en mairie le : 23/07/2026

Reçu au service le : 28/07/2026

Nature des travaux: 01001 Projet de mise en peinture

Demandeur :

TASTY CROUSTY ASSOCIATION
INVEST BETHUNE 1

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,
Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Le projet de mise en peinture de cette devanture étant, par son aspect architectural et ses teintes, de nature à porter atteinte au caractère de ce bâtiment de qualité de style Art Déco et à l'intérêt de la zone tampon, l'architecte des Bâtiments de France n'est pas favorable à ce projet.

Il est nécessaire de revoir ce projet afin de l'intégrer dans son contexte:

- Le caisson du commerce précédent, trop haut et trop saillant, doit être déposé. Le bandeau supérieur de la devanture commerciale ne doit pas masquer les allèges des fenêtres du 1er étage. Sa partie haute doit être alignée avec le bandeau du balcon du bâtiment voisin du n°2-4.

- Le suremploi des teintes blanches, grises anthracite ou noires, d'aspect neutre et froid, nuit au caractère et à la qualité des fronts bâtis de cette rue principale de Lens.

Pour la devanture commerciale (menuiserie, jambages, bandeau supérieur support d'enseigne), il convient de prévoir une teinte qui s'accorde avec cette façade Art-Déco, par exemple une teinte de beige ou gris coloré inspirée du décor du 2e étage (Ral 1019, 7006, 7030, 7038, 7044 ou similaire).

Nota: Ce dossier est lié à la demande d'autorisation d'enseigne AP0624982600006.

Fait à Arras

☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐

Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Monument aux morts du rond-point Van Pelt situé à 62498|Lens.

Gare situé à 62498|Lens.

Maison Syndicale des mineurs et ancienne salle de cinéma "Le Cantin". situé à 62498|Lens|au 78 Casimir Beugnet (rue rue Emile Zola.